

MÉMOIRE

Modification des aires de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2

Préparé par: Denis Mailhot

8 décembre 2004

*Modification des installations de stockage des déchets radioactifs
et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2*

Mon nom est Denis Mailhot, je suis retraité d'hydro-Québec et j'ai travaillé à la centrale nucléaire Gentilly-2 de 1977 à 1998.

Je m'intéresse à ce projet pour les raisons suivantes:

- La centrale nucléaire Gentilly-2 existe déjà, elle est déjà présente dans le milieu et les modifications proposées dans ce projet n'ont pas d'impact additionnel significatif sur l'environnement. Le remplacement de ses 675Mwe de puissance de base, par une autre forme d'énergie, risque d'être plus coûteux et plus dommageable pour l'environnement.
- La fermeture de cette centrale entraînerait la perte de plus de 700 emplois très bien rémunérés et l'exode hors du Québec de plusieurs de nos meilleurs ingénieurs et techniciens. Le Québec doit conserver l'expertise acquise dans le domaine de l'exploitation de l'énergie nucléaire, la demande d'énergie est en croissance et il est fort possible que cette forme d'énergie s'avère la plus favorable dans l'avenir.
- Le Québec, pour son développement économique, doit fournir de l'énergie fiable et en quantité suffisante pour assurer sa croissance. La centrale offre une fiabilité d'approvisionnement d'énergie de base d'environ 80%, très peu de forme d'énergie non polluante peuvent fournir cette énergie de base économiquement et avec autant de fiabilité. Elle est, de plus, située près de la demande d'énergie, soit le parc industriel et portuaire de Bécancour, donc minimisant ainsi les pertes dans les lignes et les effets désastreux du verglas sur les longues lignes de transport d'énergie.
- Dans l'optique de l'accord de Kyoto, la centrale nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre et de polluant atmosphérique.

*Modification des installations de stockage des déchets radioactifs
et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2*

La solution proposée n'a que très peu d'impact négatif sur la population environnante, ce projet s'inscrit beaucoup plus dans la continuité de l'exploitation d'une usine, on peut considérer ce projet comme un arrêt d'entretien majeur. Hydro-Québec conserve ainsi sa production d'énergie fiable et sécuritaire jusqu'en 2035, sans recourir à des travaux importants d'infrastructure pouvant occasionner des dommages à l'environnement.

Selon moi, ce projet devrait être autorisé pour les raisons suivantes:

- Ce projet permet à Hydro-Québec de conserver une unité de production qui est fiable, rentable, non polluante et très sécuritaire pour ses employés et la population. Pourquoi fermer une usine rentable, qui nous a assuré une haute fiabilité d'approvisionnement en électricité et qui a fonctionné sans problème majeur depuis plus de 20 ans ?
- Pour la grande région autour de cette centrale, les emplois rémunérateurs sont préservés ainsi que les retombées économiques associées à l'exploitation de cette centrale.
- Pendant cette période d'extension jusqu'en 2035, le combustible irradié sera sous la surveillance des personnes les plus compétentes à le faire, c'est à dire le personnel hautement formé et qualifié qui exploite la centrale nucléaire Gentilly-2.

Denis Mailhot